

# Stagiaire : Je suis affecté·e sur un poste, mais...

## TRAITEMENT DES DEMANDES DE REVISIONS D'AFFECTATION

Les opérations d'affectation des stagiaires visent à la fois à permettre aux lauréat·es de connaître leur académie d'affectation le plus rapidement possible, et aux services académiques de préparer la rentrée scolaire dans les meilleures conditions. Pour ces raisons, l'attention des lauréat·es est appelée sur le fait que toute demande de révision d'affectation ne pourra être accordée **qu'à titre exceptionnel**.

**Ainsi, seules les situations des premier·ères non-entrant·es justifiant de situations familiales graves ou de handicap seront examinées en fonction des besoins en académie.**

### POINTS DE VIGILANCE

La procédure de révision d'affectation ne peut en aucun cas concerner des demandes de report de stage postérieures à la fermeture de Sial et/ou à la publication des résultats d'affectation, des demandes de modification de la qualité de stagiaire initialement déclarée sur l'application Sial ou encore des demandes liées à l'absence de transmission des pièces justificatives.

Certaines pièces devront être déposées impérativement au sein de l'application Sial dédiée à la saisie des vœux et d'autres devront être transmises, soit à la DGRH, soit au rectorat d'affectation de stage.

Ces demandes devront être transmises **exclusivement par courrier**, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

DGRH - Bureau des affectations et des mutations des personnels du second degré (DGRH/B2-2)

72 rue Regnault

75243 PARIS Cedex 13.

Pour toute correspondance :

- Mentionner : « **révision d'affectation** » et **préciser la discipline** ;
- Joindre : **une copie de la fiche de synthèse de saisie des vœux sur Sial**.

Pour finir, il est rappelé que la **cellule d'aide et de conseil personnalisée sera ouverte**, afin de permettre aux lauréat·es d'obtenir toutes les informations utiles quant à l'affectation obtenue. Les lauréat·es pourront ainsi avoir connaissance de la barre d'entrée et de leur rang de classement par rapport au dernier entrant dans l'académie souhaitée par exemple.

## CGT Educ'action

### Qui sommes-nous ?

La CGT, qui syndique les enseignant·es depuis 1907, a toujours été aux côtés des personnels de l'Éducation nationale dans leurs luttes. Les militant·es de la CGT Educ'action dans les écoles, les collèges, les lycées, les SEGPA, les EREA, les services administratifs et bien entendu dans les ESPE, sont confronté·es aux mêmes difficultés que vous. Elles/ils ont fait le choix d'un syndicalisme unitaire, non corporatiste, confédéré et démocratique car c'est ce syndicalisme qui transformera la société.

*Patrick Désiré, secrétaire général*

Le syndicat est le lieu naturel pour les salarié·es débattent, s'organisent et agissent. Aucune avancée en matière de salaires, de conditions de travail, de lutte contre la précarité... n'a été obtenue sans action collective.

La CGT porte des revendications interprofessionnelles et les fait vivre dans ses syndicats, ses Unions Locales et ses Unions Départementales. Ce sont des lieux d'échange, de débat, mais aussi de convergence des luttes. Adhérer à la CGT, c'est partager des valeurs basées sur la solidarité, la démocratie, le respect et l'action collective, rassembleuse et unitaire. La CGT Educ'action ne vit que des cotisations de ses adhérents.

Adhérer à la CGT, c'est se prononcer pour un syndicalisme de combat ; donner un signal fort au gouvernement et se battre pour que l'École redevienne une priorité nationale. Notre organisation syndicale se bat pour toutes et tous les personnels, cela inclut les stagiaires, ne restez pas isolé·es :

**ADHÉREZ !**

